

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-sept, le Vendredi 17 Mars à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Bourlon, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 9 mars 2017, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Thierry ANSART, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Dominique BLARY, Mme Véronique COURSIER, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Denis PAMART, M. Denis SENECHAL, M. Jacques LECLERCQ, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, M. Alain LIBERAL, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX, M. Michel DEBAVELAERE, Mme Sylviane DURAK

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Nicolas CICORIA (pouvoir à Mme Jocelyne CIESLAK), Mme Sylvie LEGROS (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET), M. Jean-Pierre MOREAU (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE), M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Madame Valérie RATTE), M. Jean-Pierre LEGER (pouvoir à Mme Marie-Christine GUENOT), Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à Mme Sylvie PONCHAUX), Mme Catherine VESIEZ (pouvoir à Mme Sylviane DURIAK), M. Pierre DECOURRIERE, (pouvoir à Mme Sylvie JONIAUX)

Absents représentés :

M. Bernard BEAUCAMP, représenté par Mme Véronique COURSIER,
M. Philippe DUBUS, représenté par M. Denis PAMART,
M. Norbert GROBELNY, représenté par M. Thierry ANSART
M. Georges HOUZIAUX, représenté par M. Jacques LECLERCQ,
Mme Annick DANIEL, représentée par M. Alain LIBERAL,

Absent excusé :

M. Michel ROUSSEAU,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

1°) Extrait délibération n°17/M03/1 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2016

Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 19 décembre 2016 qui s'est tenue à Biache-Saint-Vaast

2°) Extrait délibération n°17/M03/2 – Election du Vice-Président à la Compétence Sports/Espace Aqualudique

Monsieur Yves LEGROS est proclamé Neuvième Vice-Président et immédiatement installé.

3°) Extrait délibération n°17/M0/3 – Mise à jour de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Communautaire prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres depuis le 1^{er} janvier 2017

4°) Extrait délibération n°17/M03/4 – Remplacements de sièges vacants dans les commissions permanentes de travail

Le conseil communautaire a désigné :

- Mme Valérie RATTE pour siéger à la Commission Suivi des Grands Projets
- M. Jean-Luc LEROUX pour siéger à la Commission Aménagement de l'espace/logement/cadre de vie
- Mme Christine LIBERAL pour siéger à la Commission Tourisme/Patrimoine

5°) Extrait délibération n°17/M03/5 – Syndicat mixte Nord-Pas de Calais Numérique – Convention relative au déploiement du réseau d’initiative publique à très haut débit sur le territoire

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais Numérique ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
 - **APPROUVE** la participation financière de la communauté de communes OSARTIS MARQUION au projet de déploiement du très haut débit porté par le Syndicat Mixte, réduite à 68 € maximum par prise raccordable,
 - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6°) Extrait délibération n°17/M03/6 – Exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d’ombre ADSL de la Communauté de Communes Osartis Marquion – Lancement de la procédure de renouvellement de délégation de service public

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**
- **APPROUVE** le principe de lancement d’une procédure d’affermage du service public local de communications électroniques à haut débit, sur la base d’un cahier des charges restant à préciser et à détailler;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la publication d’un avis d’appel à candidatures et à négocier les offres, sachant que le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur l’approbation du contrat et le choix du délégataire en fin de procédure ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces techniques, administratives et financières nécessaires au suivi de cette consultation.

7°) Extrait délibération n°17/M03/7 – Déclassement du domaine public aéronautique d’une partie de l’Aérodrome de Vitry-en-Artois

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention),**
- **ACCEPTE** de demander le déclassement du domaine public aéronautique d’une partie de la parcelle cadastrée section AL n°17 sur la Commune de Vitry-en-Artois, correspondant à la partie de l’Aérodrome comprise entre le Parc d’activités et la D 950 et d’une superficie d’environ 13 hectares, auprès de la Direction Générale de l’Aviation Civile ;
 - **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

8°) Extrait délibération n°17/M03/8 - Convention de partenariat avec Enersam pour l’isolation des combles perdus

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**
- **ACCEPTE** de conclure une convention de partenariat avec la société Enersam, visant à promouvoir la solution d’isolation des combles perdus auprès des habitants du territoire, pour une durée d’un an renouvelable par tacite reconduction,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante, ainsi que tout document s’y rapportant.

9°) Extrait délibération n°17/M03/9 - : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**
- **ACCEPTE** la révision des modalités financières de la mise à disposition du service Instruction, à savoir une réduction de 50% du coût pour les permis de construire et d’aménager modificatifs, ainsi que pour les transferts de permis de construire et d’aménager, à compter de l’année 2017.
 - **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment les avenants à conclure avec chaque commune adhérente.

10°) Extrait délibération n°17/M03/10 – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Pas-de-Calais

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la CAF un Avenant au Contrat Enfance Jeunesse concernant le développement de 15 places supplémentaires en séjours de vacances et de 5 prises en charge supplémentaires pour le dispositif d’aide aux BAFA/BAFD ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

11°) Extrait délibération n°17/M03/11 – Avenant au Contrat Colonies avec la CAF du Pas-de-Calais

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la CAF un Avenant au Contrat Colonies concernant le développement de 15 places supplémentaires en séjours de vacances au titre de l’année 2017, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

12°) Extrait délibération n°17/M03/12 – Débat d’Orientation Budgétaire

Rapport sur les orientations budgétaires présenté en séance.

Le conseil communautaire a pris acte sans opposition des orientations budgétaires pour l’année 2017.

13°) Extrait délibération n°17/M03/13 – SYMEVAD – Avance trimestrielle sur la contribution 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de cette contribution selon les modalités sus-énoncées,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14) Extrait délibération n°17/M03/14 - Ouvertures de crédits anticipés – Budget Annexe Zal de Baralle

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture de crédits en investissement sur le budget annexe 2017 de la Zal de Baralle pour un montant de 3 000 €,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Annexe 2017 de la Zal de Baralle.

15°) Extrait délibération n°17/M03/15 – Admissions en non-valeur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette présenté,
- **CHARGE** Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **PREVOIT** les crédits au budget principal 2017.

16°) Extrait délibération n°17/M03/16 – Acceptation d'indemnités de sinistres

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président :
 - A encaisser une indemnité de sinistre allouée par la SMA Courtage Paris, suite à un sinistre d'écoulement d'eau sur la centrale de traitement d'air de l'espace de remise en forme d'AQUATIS le 29/08/16 d'un montant de 720.00€,
 - A encaisser une indemnité de sinistre allouée par GROUPAMA pour Portail d'entrée de la déchèterie de Biache Saint Vaast accroché par un poids lourd de WEST-NORD le 02/01/17, d'un montant de 9 224.57€.
 - A signer tous actes correspondants à ces deux sinistres.

*Extraits des délibérations affichés le 24 mars 2017
Le Président, Pierre GEORGET*